 Nouvelles d'Europe. Avril 2013. N° 1317

**Les Européens émigrent au sein de l’Union**

**François Vié.** Chronique hebdomadaire d’actualité sur l’Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9)

Les chroniques peuvent être écoutées et lues sur **nouvellesdeurope.com**

Avril 2013.

La libre circulation des personnes est un des acquis fondamentaux de l’Union européenne. Parmi les 27 pays de l’Union, 22 participent à l’Espace Schengen, dans lequel les contrôles aux frontières ont été abolis. La législation européenne favorise l’installation des citoyens dans un autre pays que le pays d’origine : les Européens sont assurés, s’ils le font, de conserver leurs droits à la retraite et leur couverture maladie. Erasmus facilite aux étudiants, la poursuite de leurs études dans un autre pays européen. Pourtant, peu d’Européens s’établissent durablement dans un autre pays de l’Union. En 2010, les Européens qui l’avaient fait ne constituaient que 3.2% de la population.

Une vague d’immigration a eu lieu en 2004, après l’ouverture des frontières en 2004 aux 8 nouveaux pays de l’Union, ex-pays de l’Est. En 10 ans, 500 000 Polonais se sont installés au Royaume-Uni. La France a connu d’importantes arrivées de Polonais et de Hongrois. L’Allemagne et l’Autriche ont utilisé une disposition transitoire pour retarder à 2011 l’ouverture de leurs territoires aux ressortissants de ces pays. L’Allemagne, en 2011, en accueillait déjà près de 500 000 et prévoyait 100 000 à 150 000 arrivées par an. Dans un pays économiquement prospère, où il y a peu de chômage, cette main-d’œuvre est la bienvenue.

L’ouverture des frontières aux travailleurs roumains et bulgares pose plus de problèmes. Elle concerne des personnes souvent très pauvres ainsi que la minorité Rom. La Roumanie et la Bulgarie étant entrées dans l’Union en 2007, les mesures transitoires prennent fin le 1er janvier 2014. Le Royaume-Uni, la Belgique, l’Allemagne s’inquiètent d’une montée en 2014, de cette immigration économique et des coûts sociaux qui en découleraient. En outre, la Bulgarie et la Roumanie doivent en théorie intégrer début 2014 l’Espace Schengen, ce qui supprimerait tout contrôle aux frontières vers les autres pays de l’Union. Plusieurs pays s’y opposent, particulièrement les Pays-Bas, en raison de l’absence de progrès de ces deux pays, dans le contrôle des frontières, de lutte contre la corruption et le crime organisé.

Un phénomène nouveau se développe. Il s’agit des migrations internes à la zone euro. Elles s’accélèrent depuis que se confirme le fossé entre le Nord et le Sud de la zone : au Nord des pays en bonne santé économique : Allemagne, Pays-Bas, Autriche, pays scandinaves ; au Sud des pays en crise : Portugal, Espagne, Italie, Grèce, auxquels il faut ajouter l’Irlande. Les arrivées en Allemagne d’Espagnols et de Grecs ont fait un bond en 2011. Sont aussi notables les départs d’Irlandais et de Portugais, et comme pays d’arrivée, la Suède.

L’Union et l’espace Schengen ne sont plus seulement des espaces de liberté de circulation. Ils deviennent, à la faveur de la crise, des espaces de migrations économiques. De 2011 à 2012, la population en âge de travailler a diminué dans les Gipsi (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne, Italie) et a augmenté en Allemagne. Selon un économiste de l’OCDE, ces transferts de travailleurs auraient permis de réduire le chômage de 6% dans les pays les plus touchés.

Les migrations de travailleurs sont le reflet de difficultés et de drames humains. On peut espérer qu’elles auront leurs côtés positifs, qu’elles préfigurent un marché du travail européen, et au-delà, que ce brassage de populations permette un rapprochement des Européens, une meilleure connaissance mutuelle et l’émergence d’une société européenne.